



## Conflit entre gerant et employe

Par **TALBI**, le **08/06/2008** à **18:54**

Bonjour,rrnrje suis un employe dans une societe, ya quelque semaines notre employeur nous a obliger de ne pas travailler les deux vendredi 2 et 9 mai tout en indiquant que ces deux jours seront deduit de notre bulletin de paie.rrnrj'ai canteste cela par une lettre AR qui la reçu le 21-05-08.rrnrndix jours apres 30-05-08 je recoi une lettre AR dont laquelle la direction m'informe qu'ils programme mon deplacement a Lyon et que doit etre present le 09-06-08 a 8h30 a la gare de lyon part dieu.rrnr rnrnJe sais pas quoi faire.....rrnrsachant que j'ai deja accepte un deplacement de deux ans (2002 j'usqua 2005),rrnrnet que ma femme est enceinte.rrnr rnrnDans l'attente d'une réponse veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.